



Réglementation « Aquathlon d'Oullins »

ART.1 – EPREUVES ET ORGANISATEURS

Sur l'ensemble des épreuves (Aquathlon « S » individuel et Relais, « XS » individuel et relais et Jeunes), la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon et des disciplines enchaînées est appliquée.

L'aquathlon consiste à enchaîner natation et course à pied dans cet ordre et sans arrêt du chronomètre entre les 2 disciplines.

L'aquathlon est organisé par l'association Oullins Triathlon le **dimanche 25/09/2022**.

Les épreuves ont lieu au départ et à l'arrivée de la piscine municipale d'Oullins.

ART.2 – DATE ET HORAIRES DE DÉPART : **Dimanche 25 septembre 2022**

- 9h00 : Format « S » + relais – Entrée parc : 8h30
- 11h00 : Format « XS » + relais – Entrée parc : 10h40
- 12h30 : Podium et récompenses
- 13h00 : Benjamins 2009 à 2010 – Entrée parc : 12h30
- 14h00 : Pupilles 2011 à 2012 – Entrée parc : 13h40
- 14h45 : Poussins 2013 à 2014 – Entrée parc : 14h35
- 15h30 : Mini-poussins 2015 à 2016 – Entrée parc : 15h20
- 16h00 : Podium et récompenses

ART.3 – PARCOURS

La natation se déroule à la piscine municipale d'Oullins dans un bassin de 25m.

Selon les formats, les parcours course à pied empruntent les chemins et routes du parc Chabrières (commune d'Oullins).

ART.4 – CONDITIONS D'ADMISSION

L'aquathlon "S" se pratique individuellement **à partir de la catégorie Cadets** ou en relais **à partir de la catégorie Benjamins**.

L'aquathlon "XS" se pratique individuellement **à partir de la catégorie Benjamins** ou en relais **à partir de la catégorie Benjamins**.

Aquathlon jeunes : Les épreuves jeunes (**Benjamins, Pupilles, Poussins et Mini-poussins**) se disputent par catégories, définies par l'année de naissance des athlètes (voir Art.5 ci-dessous).

ART.5 – CATÉGORIES D'ÂGE

MINI-POUSSIN	2015 - 2016
POUSSIN	2013 - 2014
PUPILLE	2011 - 2012
BENJAMIN	2009 - 2010
MINIME	2007 - 2008
CADET	2005 - 2006
JUNIOR	2003 - 2004
SENIOR	1983 - 2002
MASTER	1982 et avant



ART.6 – INSCRIPTIONS

Inscriptions par internet sur le site partenaire du club.

Inscriptions sur place possibles dans la mesure des places disponibles.

Les inscriptions seront closes lorsque les quotas de 210 enfants (Avenir) et 150 participants (Aquathlon) seront atteints.

En fonction du nombre de participants dans chaque catégorie, plusieurs vagues pourront être constituées.

Non licenciés FFTRI - Licenciés FFTRI loisir :

Présenter un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive, du triathlon ou aquathlon ou discipline concernée en compétition de moins d'un an à la date de la compétition.

ART.7 – RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards est ouvert à partir de **7h30 pour l'aquathlon S+XS et les Relais.**

Le retrait des dossards est ouvert à partir de **11h00 pour l'aquathlon jeunes.**

Néanmoins, chaque concurrent pourra retirer son dossard à tout moment de la journée en fonction de son heure de départ (voir programme).

Lors du retrait des dossards, chaque participant doit présenter une pièce d'identité.

ART.8 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Tout jet de déchet en dehors des zones de propreté sera sanctionné par une disqualification si non remise en conformité.

ART.9 – RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement est proposé sur le parcours et à l'arrivée.

ART.10 – ASSISTANCE – SECURITE - SIGNALISATION

L'assistance est assurée par des secouristes. Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

Les secouristes auront toute autorité pour arrêter un coureur en cas de problème médical important.

Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation.

Une autorisation parentale est exigée pour tous les participants mineurs.

Les coureurs trouveront sur le parcours une signalisation (panneaux, rubalises, fléchages ...) qu'ils s'engagent à respecter dans sa totalité.

Le respect du code de la route est également exigé pour tous les participants.

ART.11 – RÉSULTATS ET REMISE DES RÉCOMPENSES

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et site internet partenaire du club.

ART.12 – DROIT À L'IMAGE ET INFORMATIQUE

De par leur participation, les participants abandonnent leur droit à l'image et autorisent les organisateurs à utiliser toutes les images qu'ils prendront lors de l'événement.

L'inscription à l'aquathlon d'Oullins implique l'acceptation par le concurrent du présent règlement.